

AFFAIRE N° 31. - Ratification des avenants n°s 3 et 4 à la police
d'assurance n° 12/15020 avec la PRUDENCE AUTOMOBILE

Monsieur PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les avenants n°s 3 et 4 à la police d'assurance n° 12/15020 avec la Prudence Automobile pour divers véhicules, savoir:

- Avenant n° 3 pour l'assurance d'un tracteur Ferguson
17 CV 59-974 pour la période du 15/3 au 31/12/66 ... 33 925
- Avenant n° 4 pour l'assurance d'une Citroën 12 CV 149 ME
97-4 du 15/4 au 31/12 1966 120 330

Les crédits sont prévus au chapitre 932 article 638 du Budget de 1966.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 23 Août 1966
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: J. Luchard.